

Charte d'adhésion à l'association



Préambule

L'association GÉrontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire est un pôle régional de regroupement de compétences, d'accompagnement d'initiatives et de réalisation de projets ayant pour objectif principal, dans un contexte de forte évolution démographique, l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Créée en 2010 par le Professeur Gilles Berrut avec le soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire, et l'appui des CHU de Nantes et d'Angers ainsi que de la CCI Régionale, l'association agit pour être un relai de croissance, de connaissance et d'excellence pour tous les acteurs régionaux, publics ou privés, concernés par le vieillissement de la population de nos territoires et ses conséquences économiques, sociologiques, médicales, humaines....

Pour cela, et sur l'ensemble des sujets en lien avec le vieillissement des citoyens, l'association déploie ses activités selon 4 axes interdépendants et complémentaires :

- **Développer la recherche publique et privée**
- **Améliorer les dispositifs de formation initiale et continue**
- **Favoriser de développement économique du territoire et de ses entreprises**
- **Accompagner l'évolution des territoires**

L'association a pour mission de favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des acteurs, développer des réflexions prospectives, mener des actions de sensibilisation et d'information mais aussi porter des projets et des études d'intérêt général en mobilisant largement ses adhérents et ses partenaires.

Composition de l'association et mode de gouvernance

Le G rontop le des Pays de la Loire est constitu  en association Loi 1901. Il r unit plusieurs coll ges d'adh rents : collectivit s locales, structures de recherche, organismes de formation, repr sentants du monde  conomique, associations agissant en faveur des personnes  g es...

Son Conseil d'administration (compos  de 14   24 membres) et le bureau qui en est issu, sont repr sentatifs des diff rents organismes contribuant au G rontop le.

Constitution du bureau :

- **Pr sident : Pr C dric Annweiler**
- **Vice-Pr sidente : Dr Anne-Sophie Boureau**
- **Secr taire : LNA Sant **
- **Secr taire adjoint : VYV3 Personnes Ag es**
- **Tr sorier : Caisse R gionale de Cr dit Agricole Mutuel Atlantique Vend e**
- **Tr sorier adjoint : Association Bienfaisance Sud Esturaire**

La diversit  et la compl mentarit  de ses adh rents constituent la principale richesse de l'association. Par leur implication concr te dans la vie associative, par leur souhait d' changer de l'information et de partager des comp tences, par l'envie de participer   des projets communs... les adh rents du G rontop le contribuent directement   l' volution du tissu  conomique et institutionnel des Pays de la Loire en faveur d'une meilleure prise en compte de la qualit  de vie des personnes  g es.

Ainsi,  tre adh rent du G rontop le, c'est :

- Rejoindre une communaut  d'acteurs d sirent contribuer activement   l' volution du regard de la soci t  sur le vieillissement de la population et agir de fa on concr te en faveur de la qualit  de vie des personnes  g es.
- S'engager   respecter les valeurs de l'association, contribuer   la vie associative, apporter son expertise et ses avis sur les sujets d'actualit , participer   certaines op rations (actions de communication,  tudes...) relevant de l'int r t g n ral.

Dans cet esprit, la pr sente charte d'adh sion a pour objet de pr ciser les engagements pris par l'association vis- -vis de ses adh rents et ceux de l'adh rent envers l'association.

Les engagements du GÉrontopôle vis-à-vis de ses adhérents

Vous tenir informés de l'actualité et des événements en lien avec le vieillissement

Le GÉrontopôle assure un rôle d'information auprès de ses adhérents, via son site internet, ses publications, l'organisation d'événements, la mobilisation de groupes de travail... Vous serez ainsi régulièrement informés de la vie associative du GÉrontopôle, de l'activité des autres membres de l'association, de celle de nos partenaires institutionnels ou économiques, d'actualités régionales, nationales ou européennes sur le sujet.

Vous permettre de participer à des démarches collectives

En tant qu'adhérent, vous aurez la possibilité d'intégrer des consortiums de réponses à des appels à projets ou appels d'offres régionaux, nationaux, ou européens identifiés par le GÉrontopôle.

La GÉrontopôle vous invitera à participer à des groupes de travail thématiques ou sectoriels destinés à élaborer, conseiller, faire évoluer... les programmes d'actions du GÉrontopôle.

Vous participerez également aux assemblées générales et, en tant qu'adhérent, vous pourrez postuler au poste d'administrateur du GÉrontopôle selon votre Collège d'appartenance.

Vous faire bénéficier d'un avantage sur la location de nos salles

Le GÉrontopôle vous offre également la possibilité d'avoir accès aux salles de travail, espaces de formation ou d'exposition... de la Maison Régionale de l'Autonomie et de la Longévité en bénéficiant de tarifs préférentiels (-50%) réservés aux adhérents.

Promouvoir votre adhésion, vos activités et relayer vos actualités

Le GÉrontopôle s'engage à présenter l'activité de ses adhérents sur son site internet et à diffuser certaines de leurs actualités sur le site internet du GÉrontopôle.

Vous pourrez également faire mention dans vos outils de communication de l'adhésion de votre organisme au GÉrontopôle (logo spécifique « Adhérent du GÉrontopôle », en relayer les actions auprès de vos salariés, actionnaires, clients, adhérents... et valoriser ainsi votre engagement au sein de l'association.

Les engagements des adhérents vis-à-vis de l'association

Partager des valeurs et participer à notre vie associative

Les adhérents au GÉrontopôle partagent les valeurs constitutives et soutiennent les objectifs d'intérêts généraux de l'association. Ils les défendent et les relaient auprès de leurs salariés, partenaires, clients. Les adhérents s'engagent à participer aux assemblées générales ou à se faire représenter.

Etre force de proposition

En lien avec la politique et la stratégie mises en place par l'association, les adhérents aident à la détermination et à l'application concrète des actions issues de la volonté commune. L'implication directe de chaque adhérent dans l'association est fortement souhaitée : participation aux colloques, groupes de travail, élaboration de nouveaux projets, contribution lors d'études...

Les adhérents contribuent aux projets associatifs en accord avec les objectifs visés par l'association et dans l'esprit d'un intérêt général partagé.

Respecter l'image, la déontologie et les valeurs de l'association

Les adhérents s'engagent à respecter l'image du GÉrontopôle en toute circonstance et à assurer sa bonne utilisation.

Ils font référence à leur adhésion au GÉrontopôle (logo spécifique : Adhérent du GÉrontopôle) dans le respect de la déontologie et des modalités de communication liées à cet engagement associatif, la mention de cette adhésion ne valant pas caution des produits et services commercialisés par les adhérents.

L'utilisation du logo du GÉrontopôle par l'adhérent à quelque fin que ce soit, ne peut se faire sans l'accord préalable explicite de la direction de l'association.

Respecter la confidentialité

Les adhérents s'engagent à ne pas divulguer d'informations jugées confidentielles ou internes au GÉrontopôle ou propriété de l'un de ses adhérents sans l'accord explicite de celui-ci ou de l'équipe en charge de l'animation de l'association.

Relayer et promouvoir les actions du GÉrontopôle

Les adhérents constituent la force vive et la représentativité de l'association. Ils deviennent le relai des actions, des projets et des ambitions du GÉrontopôle et peuvent communiquer à ce sujet sur leurs sites internet, publications, auprès de leur réseau : clients, partenaires, adhérents.... Les adhérents sont invités à faire paraître sur leur site un lien vers le site du GÉrontopôle.

Chaque adhérent est également encouragé à transmettre de l'information au GÉrontopôle : étude, connaissance, contact... afin d'en faire profiter l'association, l'ensemble des adhérents et ainsi enrichir les projets communs.

Etre à jour de sa cotisation

Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation et, afin de conserver ce statut d'adhérent, acquitter en début d'année la cotisation annuelle déterminée par l'assemblée générale.

Mise en Œuvre de la charte

En signant cette charte, le représentant de l'association et le représentant de l'adhérent reconnaissent en avoir pris connaissance et en accepter les articles présents sans restriction.

La charte s'applique à tous les adhérents du Gérontopôle et doit être respectée quel que soit le collège d'appartenance. Le non-respect manifeste de certains éléments de cette charte peut amener le Conseil d'Administration à radier l'adhésion du membre fautif.

Date :

Fait en 2 exemplaires

Pour l'adhérent

Nom

Qualité

Signature